



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Transfert d'une portion de voirie du domaine public départemental vers le domaine public de la commune de WASSELONNE

Rapport n° CP/2014/647

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert d'une portion de voirie appartenant au Département du Bas-Rhin vers le domaine public de la commune de WASSELONNE afin de régulariser la situation foncière pour l'accès au collège Marcel Pagnol.

En vue d'une régularisation foncière, il doit être procédé à un transfert d'une parcelle appartenant au Département vers le domaine public routier de la commune de WASSELONNE.

La parcelle à céder, cadastrée sous section 53 n° 911/206 et représentant une contenance de 0,52 are, est destinée à être intégrée à la rue des Colchiques permettant l'accès au collège Marcel Pagnol à laquelle elle appartient de fait.

Le conseil municipal de la commune de WASSELONNE a déjà entériné par une délibération du 21 juillet 2014 son souhait d'acquérir cette parcelle.

Cette cession d'un bien public s'effectuera à l'euro symbolique.

En vertu de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il n'est pas nécessaire de procéder au préalable à un déclassement dès lors que les biens des personnes publiques échangés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de leur domaine public, ce qui est le cas en l'espèce.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession à la commune de WASSELONNE de la parcelle cadastrée sous section 53 n° 911/206 sise à WASSELONNE et d'une contenance de 0,52 are, à l'euro symbolique ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- désigne Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL